

Luxembourg, le 4 septembre 2020

Monsieur Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable :

*« L'implantation envisagée d'une fabrique de yaourts à Bettembourg ayant provoqué de nombreuses critiques, notamment en raison de la forte consommation en eau douce ainsi que du rejet important d'eaux usées dans l'Alzette, le sujet du traitement des boues d'épuration n'est guère abordé.*

*En effet, il est estimé que l'usine en question produira environ 16.000t de boues d'épuration asséchées par an, tandis que selon des experts du secteur les filières nationales seraient d'ores et déjà saturées. Dans sa réponse à la question parlementaire n°1523 du 25 novembre 2019, Madame la Ministre indique que 25% des boues ont été exportées à l'étranger en 2017.*

*Selon le plan de gestion global des boues d'épuration pour l'usine en question, il serait prévu d'exporter une certaine quantité des boues en France sur des sites de compostage.*

*Or, la nouvelle loi anti-gaspillage pour une économie circulaire en France interdit toute importation de boues d'épuration à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021.*

*Au vu de ce qui précède j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable :*

- Madame la Ministre peut-elle confirmer les informations relatives ci-dessus concernant la saturation des filières*

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

*nationales ? Les filières nationales pourront-elles absorber les boues d'épuration produites par l'usine en question ?*

- La nouvelle loi française aura-t-elle un impact sur la gestion des boues d'épuration au Luxembourg ?*
- L'entreprise de yaourts devra-t-elle présenter un nouveau plan de gestion des boues d'épuration ?*
- Quel est l'état d'avancement de l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion des boues d'épuration, telle que prévue par l'accord de coalition actuel ?*
- Combien de tonnes de boues d'épuration ont été produites au Luxembourg par an au fil des cinq dernières années ?*
- Au Luxembourg, combien de tonnes ont été utilisées en agriculture, traitées dans une installation de compostage et soumises à un traitement thermique par an au fil des cinq dernières années ?*
- Combien de tonnes ont été exportées à l'étranger par an au fil des cinq dernières années ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



Gusty GRAAS  
Député